



FAMILLES - PARENTS

VOUS AVEZ UN ADULTE QUI SE TROUVE A LA MAISON SANS AUCUNE PRISE EN CHARGE

Cette information vous concerne :

Le plan AUTISME 3, qui va se refermer en 2018, prévoit **la création de 40 places de SAMSAH pour adultes Autistes** de 18 ans et plus ayant un **diagnostic d'autisme posé**. Ces places sont à pouvoir sur **tout le département de la REUNION**. Ce sera le seul SAMSAH pour adultes avec autisme à la REUNION.

Les places seront réparties par secteur géographique sur des extensions de capacité des autres SAMSAH existant :

8 places EST	8 places Ouest
9 places pour le Sud	15 places dans le nord, autorisées et déjà attribuées à l'ASFA

Les associations gestionnaires vont répondre à ces appels à candidatures qui vont sortir en **mai/juin 2018**. Il faut donc anticiper vos candidatures car la MDPH n'a fait aucune orientation d'adultes avec autisme sur ces places de SAMSAH TSA.

Qu'est-ce qu'un SAMSAH pour Autistes ?

Le Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour des adultes avec autisme peut être une réponse aux souhaits des parents/familles ou de l'adulte avec autisme, qui ne souhaite pas aller en institution et qui préfère rester dans son environnement ordinaire. Ce service (SAMSAH) propose un accompagnement de l'adulte avec autisme, par une équipe pluridisciplinaire qui se déplace une ou plusieurs fois /semaine, pour assumer les accompagnements chez vous ou dans l'environnement immédiat de votre résidence. Cette équipe est composée de travailleurs socio-éducatifs et d'une équipe paramédicale (aide-soignant et infirmier...) qui prend en compte la personnalisation des soins. Ses missions : Soutien et suivi éducatif et psychologique et professionnel de votre jeune - Soins et accompagnement médical et paramédical - Soutien des relations familiales et sociales - Aide et accompagnement à la vie sociale.

Quelles est votre situation actuelle ?

Vous avez plus de 18 ans et avez un diagnostic d'AUTISME- TSA ou une RQTH

Vous êtes totalement à la maison, sans accompagnement d'un établissement médico-social - vous avez besoin d'un accompagnement pour votre recherche d'emploi, vos soins - vous êtes sur la liste d'attente des FAM, FAO /foyer de vie du département, des MAS - des IMPRO, en emploi et quel que soit votre situation vous souhaitez bénéficier de ce nouveau service :

Que faut-il faire pour bénéficier d'une de ces places de SAMSAH ?

1. Il faut absolument avoir un diagnostic d'autisme pour bénéficier de cette orientation. Rapprochez-vous du CRIA au : 0262 22 59 52 pour un RDV ou voyez un psychiatre pour adulte pour avoir un diagnostic.
2. Contacter la MDPH et faites une demande d'orientation vers un SAMSAH TSA sur votre secteur géographique et faites-vous aider par les directeurs des FAM, FAO, MAS, Foyer de vie, où votre adulte diagnostiqué est en liste d'attente